



# RÈGLEMENT DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE

CHALLENGE CHOREGRAPHIQUE

SAISON 2020-2021

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

[WWW.FSCF.ASSO.FR](http://WWW.FSCF.ASSO.FR)



Suivant l'exemple de la commission régionale de gymnastique rythmique et sportive de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la commission nationale de gymnastique rythmique et sportive, vous propose un challenge chorégraphique dont l'objectif est d'organiser un événement fédérateur favorisant la reprise de vos activités et l'organisation d'une compétition virtuelle.

Vous trouverez ci-dessous le règlement de cette manifestation.

## 1. TABLE DES MATIERES

2.	LA LICENCE FSCF.....	4
3.	CATEGORIES D'AGE ET DE NIVEAU – SAISON 2020-2021.....	4
4.	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
5.	PROCEDURE ET CALENDRIER D'ENGAGEMENT .....	4
6.	NORMES.....	4
	6.1 VIDEOS .....	4
	6.2 ENGINES .....	5
	6.3 MUSIQUES.....	5
7.	TENUE GYMNASTES.....	5
8.	JUGEMENT .....	5
9.	PALMARES .....	5
10.	RECLAMATIONS.....	5
11.	HANDICAP .....	5

## 2. LA LICENCE FSCF

La détention de la licence (activité GRS) est obligatoire pour les gymnastes. Les noms, prénoms des participantes et le numéro de licence devront être envoyés lors de l'inscription. Une vérification sera réalisée sur le logiciel fédéral de création de licences « Lolita ».

## 3. CATEGORIES D'AGE ET DE NIVEAU – SAISON 2020-2021

Le challenge chorégraphique réunira l'ensemble des catégories fédérales, sans distinction de niveau ou d'âge.

Les prestations sont libres en termes de nombre de participant.e.s.

## 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque gymnaste (mineur ou majeur) présent sur la vidéo devra remplir une autorisation « Droit à l'image ». Sans cette autorisation dûment remplie la vidéo où elle apparaît ne pourra être prise en compte.

Cette autorisation nominative (suivant la même nomenclature que les vidéos) sera à déposer en même temps que la vidéo correspondante.

Ce document est disponible sur le site internet.

## 5. PROCEDURE ET CALENDRIER D'ENGAGEMENT

Le formulaire d'inscription ainsi que les vidéos sont à transmettre pour le **15 juin 2021 dernier délai**.

La procédure de dépose des vidéos vous sera communiquée **à l'issue de votre inscription** via le site de la fédération : <https://www.fscf.asso.fr/grs-challenge-choregraphique-2021>

## 6. NORMES

### 6.1 VIDEOS

La chorégraphie est une production libre d'expression corporelle (GRS, gym, danse, cirque, mime etc.), en musique de **3 minutes maximum** et devra être filmée :

- En extérieur ou en intérieur
- De bonne qualité
- Orientation « paysage »
- Au format MP4
- De face

Les vidéos peuvent reprendre un travail collectif en présentiel extérieur, ou être un montage de vidéo tournée individuellement.

### **Règles de nommage :**

Chaque association peut proposer jusqu'à 5 vidéos qui doivent être nommées selon les normes ci-dessous :

#### **Nom de l'association-nom de la prestation**

Exemple : TRIFFOULLI LES OIES - les GRSeuses

En début d'enregistrement identifier la gymnaste, le duo ou l'équipe sur un support libre (ardoise, feuille ou insertion sur l'image).

Afin de permettre un montage ultérieur, laisser 5 secondes de blanc avant ou après l'identification ainsi qu'à la fin de la chorégraphie.

## **6.2 ENGINES**

---

Les prestations devront contenir des passages avec engins libre de choix.

## **6.3 MUSIQUES**

---

Les musiques sont libres.

A des fins de diffusion, le service communication de la FSCF procédera à un montage des prestations sur une musique choisie par elle.

## **7. TENUE GYMNASTES**

La tenue et la présentation sont libres.

## **8. JUGEMENT**

Aucune méthodologie de jugement habituelle ne sera appliquée.

Les membres de la commission nationale décerneront des « Coups de cœur ».

## **9. PALMARES**

Les modalités de diffusion des résultats seront précisées ultérieurement, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

## **10. RECLAMATIONS**

Aucune réclamation ne sera acceptée par la commission nationale à la suite du palmarès.

## **11. HANDICAP**

Tout licencié en situation de handicap a la possibilité de participer au challenge. Son association a le choix de le préciser ou non à la commission nationale.

Pour toutes questions contacter : [pascal.legouic@fscf.asso.fr](mailto:pascal.legouic@fscf.asso.fr)